



www.bourgenbresse.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210100533-20260116-DEC2026011601-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2026

Publication : 16/01/2026

15 JAN. 2026

DECISION DU MAIRE

Objet : Contrat d'expérimentation entre la Ville de Bourg en Bresse et la société LACROIX pour le projet DIANE
- Déclencheurs pour l'Intelligence Artificielle sur les Nœuds Embarqués

VU les articles L-2122.22 et L-2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent le cadre dans lequel le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire, la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire et l'arrêté n° 56960 du 23 mai 2020, donnant délégation de signature au profit du Directeur général des services et Directeurs généraux adjoints, notamment pour solliciter toute attribution de subvention, quel qu'en soit le montant

VU le projet de contrat d'expérimentation entre la Ville de Bourg-en-Bresse, la société LACROIX Smart Lighting et les sociétés partenaires du consortium précisant la manière dont les tests vont être menés sur le terrain.

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Bourg-en-Bresse de participer au projet DIANE ayant pour objectif de développer des technologies d'intelligence artificielle (IA) intégrées dans des capteurs connectés, pour améliorer la gestion de la ville de demain : adaptation de l'éclairage public en fonction des besoins réels afin de mieux répondre aux usages et réalisation d'économies d'énergie.

DECIDE de participer au contrat d'expérimentation à intervenir et d'apporter au projet :

- la mise à disposition des sites, équipements et données nécessaires à la mise en œuvre de l'expérimentation, dans le respect des règles applicables en matière de protection des données et de sécurité des systèmes d'information ;
- la participation aux instances de gouvernance (comité de pilotage, comité projet) prévues au contrat ;
- la collaboration active des services municipaux concernés pour le bon déroulement des tests.

Le Directeur Général des Services

Patrick BOURRASSAUT